



Donation de sa part de maison - possible ?

Par **Laval Jean**, le **13/09/2017** à **16:39**

Bonjour,

Je suis en plein divorce. Nous avons 2 enfants et un contrat de Mariage. La maison m'appartient à hauteur de 75% et 25% pour madame. Nous avons fait un crédit ensemble, mais celle ci n'a jamais remboursé une seule mensualité, et ils nous reste encore 4 ans à payer.

J'aimerais savoir si il m'était possible de faire une donation de mes 75% à mes parents pour protéger la maison et empêcher la vente.

Donation usufruit viager ou non.

De plus madame essaie de me mettre dehors le temps de la procédure du divorce. J'ai perdu mon emploi à cause du stress et des menaces diverses de madame. (Qui n'a jamais voulu travailler ces dernières années, et qui maintenant fait des petits boulots histoire de faire bonne figure, mais rien de sérieux)

Pour ma part, Je me retrouve sans emploi depuis 1 mois(avec argent de coté tout de même) et je pense qu'il est difficile de trouver une location sans emploi, sachant que je n'ai pas l'intention de quitter mon domicile (a 75%) et que je paie le crédit ainsi que tout les impôts, l'entretien etc.

Nous voyons le juge bientôt.

Donc pour en revenir à ma question originale, est il possible de donner ma part à mes parents dans la situation actuelle? Si oui, cela me protège t-il d'une expulsion temporaire ?

En cas de réponse négative, que puis-je faire pour me protéger au mieux ?

Merci

Par **Visiteur**, le **13/09/2017** à **23:57**

Bonsoir,

Qui vous a donné une idée aussi farfelue, avec tout le respect que je vous dois...

Pourquoi pensez que vous pouvez être expulsé si aucun acte grave ne vous est reproché.

Attendez calmement, le juge va faire ce au'il faut.

Par **Laval Jean**, le **14/09/2017** à **00:14**

Bonsoir, je n'ai rien fait de grave. Madame demande de garder le domicile le temps du jugement, et en gros, moi je dois partir et tout payer. On m'a bien fait comprendre que pour l'intérêt des enfants, il serait mieux qu'ils restent dans leur domicile.

Une idée aussi farfelue.. quand je vois notre justice, il y a de quoi avoir peur.

Cela ne réponds pas à ma question si il est légalement possible de faire une donation de mes parts.